



Rapport de la Commission Technique

Préavis 06/2025

Demande de crédit complémentaire au préavis du crédit d'investissement n° 07/2024 "Renouvellement du Data Center POL" et clôture du préavis

Fonction	Nom - prénom	Communes
Président-rapporteur	M. François Marchon	Bussigny
Délégué	Mme Arn Filomena	Chavannes-près-Renens
Délégué	M. Deillon Fabien	Prilly
Délégué	M. Birbaum José	Ecublens
Délégué	M. Correvon Michel	Crissier

La commission remercie les participants pour leur présence ainsi que pour les précisions et compléments d'information fournis.

En la présence de :

M. Jean-François Clément. Président du CODIR

Mme Paola Käslin, membre du CODIR

M. le Cdt Stefan Bérard. Commandant de la POL

M. le Capitaine Thierry Guyot. Chef d'exploitation de la POL

M. le 1^{er} lieutenant Jacques-André Chappuis. Responsable des finances de la POL

Préambule

Conformément aux dispositions légales, le Comité de Direction demande un crédit complémentaire au préavis n°07/2024 relatif au renouvellement et à la mutualisation du Data Center de la POL, approuvé par le Conseil intercommunal le 21 janvier 2025, afin de couvrir des ajustements financiers.

À titre de rappel, deux entreprises mandatées par le Service informatique de la Ville de Prilly ont mené des RFI, dont les analyses ont permis de définir les exigences techniques et de préparer le cahier des charges pour l'appel d'offres public.

Le préavis vous présente les modalités, tandis que la commission examine les enjeux associés à ce dernier.

Contexte

L'audit mené par Orange Cyber Defense a révélé la nécessité de remplacer les switches prévus et d'acquies des licences supplémentaires, générant des surcoûts non budgétés.

Par ailleurs, l'offre initiale pour les licences Microsoft Office 2024 LTSC (CHF 87'000 TTC) est devenue obsolète suite à l'évolution des prix. La solution retenue, Microsoft 365 Pro Suisse (5 ans), s'élève à CHF 119'991 TTC, soit +CHF 32'991 par rapport au préavis.

Au total, le projet présente un dépassement de CHF 46'737.70 TTC (+5.22 %).

Le CODIR propose dès lors :

1. D'approuver les offres révisées et le dépassement.
2. D'informer le Conseil intercommunal le 21 mai 2025.
3. De solliciter un crédit complémentaire au préavis n°07/2024 lors de la séance du 19 novembre 2025.

Incidences financières

La dépense complémentaire de CHF 46'737.70 sera financée sur la trésorerie courante, ajoutée au crédit initial et inscrite au compte d'investissement du patrimoine administratif (rubrique 6029.5060.110, "Renouvellement du Data Center"), avec un amortissement sur 5 ans.

Discussions

M. Clément commence la discussion en abordant les enjeux politiques liés à ce préavis, puis donne la parole à M. le Capitaine Thierry Guyot, qui explique les raisons de ce dernier.

Questions :

Q : Pourquoi avoir ventilé l'attribution des switches...

R : Lors de l'élaboration du 1er préavis (07/2024), l'attribution n'était pas correcte. Ceci est corrigé lors de ce préavis

Q : Comme évoqué par le capitaine Guyot, la commune de Prilly a pris en charge la réalisation des tests de pénétration du système informatique, pour un montant de plus de CHF 20'000.--. Pour quelle raison cette dépense incombe-t-elle à la commune de Prilly ?

R : Conformément aux éléments exposés dans le préavis n° 07/2024, la commune de Prilly est partie prenante du projet de mutualisation informatique. Ses infrastructures ayant été déployées avant celles de la POL, il a été jugé plus efficient de procéder à une seule campagne de tests de pénétration, englobant l'ensemble du dispositif concerné. Cette approche a permis d'optimiser la mise en œuvre technique, bien que le coût afférent ait été supporté par la commune de Prilly. La Police de l'Ouest lausannois a ainsi pu bénéficier indirectement de ces tests sans devoir en assumer la charge financière.

Q : Concernant Microsoft Office 365, y aura-t-il une incidence sur les coûts d'exploitation ?

R : L'acquisition des licences Microsoft Office 365 s'effectue pour une durée de cinq ans, à un coût de CHF 144.80 par année et par poste utilisateur. Cette dépense est planifiée et intégrée dans le budget d'exploitation existant. Elle n'entraîne donc **aucune augmentation significative des coûts d'exploitation**, la solution s'inscrivant dans la continuité des dépenses informatiques prévues.

Q : Concernant le bouclage du préavis n° 07/2024, quel est le point de situation actuel ?

R : À ce jour, l'infrastructure est en place et pleinement opérationnelle. L'ensemble des installations prévues dans le cadre du préavis a été réalisé conformément aux objectifs. Seule demeure en cours la mise à jour des licences Microsoft Office 365, laquelle sera effectuée d'ici à la fin de l'année 2025.

Q : Pourquoi établir un préavis alors que les décisions et les dépenses ont déjà été engagées ?

R : Il s'agit d'un crédit d'investissement. Depuis la création de l'association de la POL, un nombre important de préavis de ce type ont été présentés, et contrairement aux communes, la POL et le CODIR ne disposent pas de compétences déléguées pour dépasser les crédits d'investissements sans accord préalable du Conseil intercommunal. Cette situation pourrait toutefois évoluer lors de la prochaine législature.

Q : Vous mentionnez dans le préavis que, **pour des** motifs d'économie, vous avez opté pour Microsoft 365 plutôt que pour la mise à jour Microsoft 2024. Existe-t-il un risque que, dans quelque temps, il faille malgré tout revenir à une mise à jour de Microsoft 2024, alors que les dépenses pour Microsoft 365 ont déjà été effectuées ?

R : La solution Microsoft Office 365 constitue le standard actuel. Le canton ainsi que la Confédération adoptent cette solution pour leurs infrastructures informatiques. Cette approche est devenue incontournable et garantit une pérennité et une compatibilité à long terme des systèmes, limitant ainsi le risque de changements majeurs dans un avenir proche.

Conclusion de la Commission

La commission, à l'unanimité des membres présents, propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis 06/2025 du Comité de Direction du 3 septembre 2025.

Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 06/2025 du Comité de Direction du 3 septembre 2025.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. De valider la décision prise par le Comité de Direction en date du 09 avril 2025, soit de valider l'offre pour l'acquisition des licences Microsoft 365 Pro Suisse pour un montant de CHF 119'991.- TTC, ceci afin de garantir la continuité du projet de renouvellement du Data Center et d'en limiter les coûts.
2. D'octroyer au Comité de Direction un crédit complémentaire au préavis d'investissement n°07/2024 « Renouvellement et mutualisation du Data Center POL » d'un montant total de CHF 46'737.70 (détail dans l'annexe).
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.

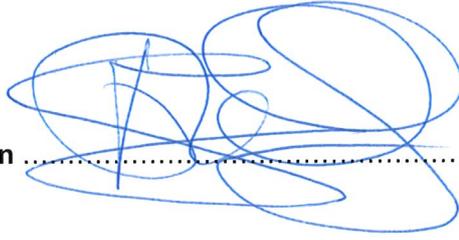
Cette dépense complémentaire de CHF 46'737.70 sera ajoutée au montant du crédit initial et sera comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique n°6029.5060.110 "Renouvellement du Data Center".

Cette dépense sera amortie sur 5 ans

Prend acte que l'acceptation de cette demande de crédit complémentaire clos

également le préavis n°07/2024 "Renouvellement du Data Center POL".

**Le Président – rapporteur
Bussigny -François Marchon**

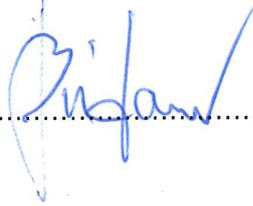


Chavannes – Mme Arn Filomena

Crissier – M. Correvon Michel



Ecublens – M. Birbaum José



Prilly – M. Deillon Fabien

